

Société des traversiers du Québec

Exercice financier se terminant le 31 mars 1979

RAPPORTANNUEL



Exercice financier se terminant le 31 mars 1979

CANQ TR STQ 100

Digit



Table des matières

Constitution et objectifs de la Société	5
Structure administrative	6
Observations du président	7
Points saillants	9-10
Perspectives d'avenir	11
TABLEAUX I-II-III-IV	12-15
ÉTATS FINANCIERS	
 Rapport du vérificateur 	19
— Bilan	20-21
 Résultats et bénéfices non répartis 	22
 Évolution de la situation financière 	23
 Notes complémentaires 	24-27



Monsieur Lucien Lessard Ministre des Transports Gouvernement du Québec

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel de la Société des traversiers du Québec, pour l'exercice terminé le 31 mars 1979.

Ce rapport a été préparé en conformité des dispositions de l'article 20 de sa loi organique.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Marcel Latouche



Constitution et objectifs de la Société

Constitution

Compagnie à fonds social, créée le 4 juin 1971, par la loi de la Société des traversiers Québec/Lévis. Une première modification chapitre 62, lois de 1974, a élargi ses pouvoirs et lui a confié son nom actuel de Société des traversiers du Québec. Une deuxième modification, chapitre 46, lois de 1975, l'autorisait à accorder des services accessoires ou complémentaires et à augmenter son capital autorisé à 10,000,000\$, divisé en 100,000 actions d'une valeur nominale de 100\$. Ces actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances.

Les affaires de la Société sont régies par un Conseil d'administration composé de cinq membres, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le président est également directeur général.

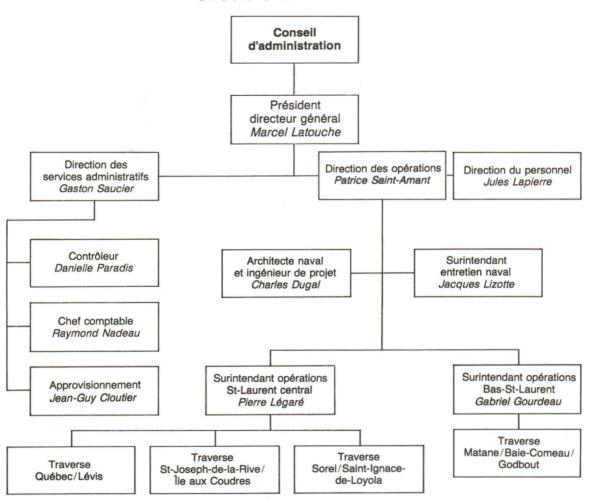
Objectifs

Les objectifs de la Société sont:

- a) de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs qui sont situés dans le Québec, des services d'excursion sur ses navires et des services accessoires ou complémentaires;
- b) d'acquérir, de posséder ou d'aliéner les biens, meubles et immeubles nécessaires à ces services et d'exécuter ou de faire exécuter tous les travaux destinés à assurer ces services;
 la Société peut aussi, avec l'autorisation du ministre des Transports, fournir sur terre des services accessoires ou complémentaires à ceux qui font partie de ses objets.



Structure administrative





Observations du président

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1979, la Société des traversiers du Québec a continué à prendre la relève de l'entreprise privée pour assurer les services de transport entre les rives des fleuves, rivières et lacs du Québec. Depuis le 1er octobre 1978, elle assure l'opération de la traverse de Sorel/St-Ignace-de-Loyola. Cependant, cette transaction a un effet rétroactif au 1er mai 1978.

Depuis sa fondation en 1974, avec le service de traversiers entre Québec et Lévis, le taux de croissance de la S.T.Q. s'est maintenu à un niveau élevé. Elle assure maintenant un service fiable aux utilisateurs de quatre (4) traverses où elle planifie aussi de nouveaux développements.

En excluant la grève de cinq (5) mois à la traverse de Matane/Baie-Comeau/Godbout, la fiabilité du service des traversiers n'est plus à démontrer, la plupart des traversées prévues ayant été réussies. Le faible pourcentage des traversées non effectuées (4.2%) est expliqué par des facteurs climatiques défavorables dans la grande majorité des cas et par des facteurs techniques dans les autres cas. Voir tableau II.

En plus de favoriser le développement économique des régions isolées par des cours d'eau, en leur fournissant un moyen de transport relativement peu dispendieux pour les usagers, la S.T.Q. a un grand impact économique sur ces mêmes régions, soit par les salaires qu'elle y verse aux employés ou par les dépenses qu'elle y effectue.

La politique d'achats de la Société est axée sur l'acquisition de biens fabriqués au Québec. Lors du dernier exercice financier, la S.T.Q. a accordé un contrat de dix (10) millions de dollars à Marine Industrie Ltée de Sorel, pour la construction de deux (2) navires devant servir à la traverse Tadoussac/Baie-Ste-Catherine.

La S.T.Q. a poursuivi sa collaboration à l'étude des traverses en aval de l'Île aux Coudres. Le M.T.Q. est maître d'oeuvre de cette analyse de la situation. Les recherches devraient être complétées sous peu.

Le Conseil d'administration a tenu 14 assemblées régulières, 5 spéciales et une de l'actionnaire.



Points saillants

A) Division des opérations

Engagement d'un directeur

M. Patrice St-Amant, ingénieur, a joint les rangs de la Société, à titre de directeur des opérations.

Construction d'une gare fluviale à Québec

Au cours de l'année écoulée, la Société des traversiers a engagé la firme DeFoy Construction pour effectuer la construction de la gare fluviale de Québec. Les travaux, au coût d'environ 750,000\$ ont débuté le 16 août et devraient être terminés sous peu.

Quai temporaire à l'Île aux Coudres

De septembre à novembre 1978, le traversier reliant St-Joseph-de-la-Rive à St-Bernard de l'Île aux Coudres a dû utiliser un quai temporaire à cause de réparations majeures effectuées aux quais, lesquelles seront complétées sous peu.

Flotte

Sept navires de la flotte ont été inspectés en cale sèche, au coût d'environ 500,000\$.

Système de réservation

Des modifications ont été apportées au système de réservation pour véhicules à la traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout, dans le but d'accepter des réservations à l'avance, par téléphone.

La popularité de cette modification s'est traduite par un nombre considérable d'appels, au point que les réseaux de la compagnie Québec Téléphone n'ont pas réussi à acheminer toutes les demandes.

La Société a entrepris une étude sur les problèmes de congestion à cette traverse en vue d'appliquer des correctifs appropriés dans un prochain avenir. Notons que les deux navires en service ne suffisent pas, malgré un horaire accéléré, à prendre à bord tous les véhicules qui se présentent, surtout en périodes de pointe.

B) Division du personnel

Engagement d'un directeur

Une division du personnel et des relations de travail a été créée et la S.T.Q. a procédé à l'engagement d'un directeur, M. Jules Lapierre.



Conventions collectives et ententes

Six ententes différentes ont été paraphées, non sans heurt toutefois, puisque deux d'entre elles ont été précédées de grèves difficiles. D'une part, à la traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout, le service a été interrompu pendant cinq mois par une grève survenue avec le syndicat S.I.U. D'autre part, la traverse Île aux Coudres/St-Joseph-de-la-Rive a été perturbée pendant 45 jours d'arrêt de travail, sauf pour les urgences, lors des négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés affiliés au S.I.U. Une première convention collective a également été signée en août 1978, avec le C.M.O.U., à la traverse I le aux Coudres. Les autres ententes sont intervenues avec les capitaines de trois traverses.

C) Division des services administratifs et financiers

Compte tenu de la création de deux nouvelles directions et l'arrivée des directeurs, les services administratifs, tout en continuant au début de l'année à se charger de l'ensemble des activités de la Société, ont pris les mesures transitoires nécessaires pour que les nouveaux responsables de chaque direction puissent assumer graduellement leur rôle.

Faisant suite à ce changement de structure, les services administratifs sont devenus la direction des services administratifs et financiers tout en conservant le mandat de préparer les prévisions budgétaires (dépenses de fonctionnement d'environ 10,800,000\$ pour la présente année financière) conformément aux activités de la Société, d'effectuer toutes les transactions financières (incluant la paie des employés), d'élaborer les états financiers, d'effectuer la vérification interne ainsi que l'élaboration d'études et d'analyses de rentabilité de certaines opérations. En outre, les activités d'approvisionnement (selon la politique d'achat) ainsi que le service de soutien (secrétariat, coordination avec les organismes externes, etc...) continuent à être regroupés sous cette direction.

Acquisition d'une traverse

La Société des Traversiers a négocié l'acquisition de la traverse Sorel/St-Ignace-de-Loyola. Le contrat a été signé le 26 septembre 1978, avec effet rétroactif au 1er mai 1978. Les opérations ont débuté le 1er octobre.

Département des achats

Afin de réduire les coûts, le département des achats a standardisé dans l'ensemble des traverses, les achats de même nature tels que uniformes, amarres, etc...

Évolution de la situation

Voir tableau I.



Perspectives d'avenir

Québec/Lévis

Les utilisateurs de cette traverse qui n'avaient pas été choyés par les commodités d'une gare fluviale depuis de nombreuses années, seront mieux servis dans l'avenir. En effet, l'aménagement de la gare de Québec sera complété sous peu. En ce qui concerne la gare fluviale de Lévis, plusieurs alternatives sont à l'étude présentement. Ce projet doit être entrepris au cours du prochain exercice.

Île aux Coudres/St-Joseph-de-la-Rive

Les quais de St-Joseph-de-la-Rive et de St-Bernard ayant été refaits à neuf, le service pour les résidents et les visiteurs de l'Île aux Coudres devrait être supérieur pour l'année qui vient.

Matane/Baie-Comeau/Godbout

Pour assurer un meilleur service à cette traverse, on tentera de porter la capacité du N.M. Camille Marcoux de 106 à 134 automobiles, au cours de la prochaine année.

Sorel/St-Ignace-de-Loyola

Le prochain exercice portera sur l'intégration de tous les services de cette traverse. On prévoit également apporter des mesures en vue d'améliorer le service, principalement en période de pointe.

Tableau I Société des traversiers du Québec Évolution de la situation

	1978-79	1977-78	1976-77	1975-76	1974-75
Revenus du transport des			E 1		
véhicules et des piétons					
Québec/Lévis	\$ 918 426	\$ 782 723	\$ 666 311	\$ 666 415 \$	360 185f)
Matane/B.Comeau/Godbout	2 125 519d)	3 495 267	2 596 897a)	_	_
Île aux Coudres/St-Joseph	260 834e)	186 558e)	20 169b)	_	_
Sorel/St-Ignace	650 217c)	_	_	_	_
Total des revenus	\$3 954 996	\$4 464 548	\$3 283 377	\$ 666 415 \$	360 185
Frais d'exploitation	\$7 216 917	\$7 152 278	\$5 659 732	\$2 208 942 \$	1 424 146
Perte nette d'exploitation	\$3 261 921	\$2 687 730	\$2 376 355	\$1 542 527 \$	1 063 961
Subventions	\$4 220 241	\$3 740 000	\$3 874 750	\$2 029 893 \$	1 274 833
% de subventions d'opération/					
frais d'exploitation	58,5	52,3	57,2	93,3	89,5
Nombre de traverses	4	3	3	1	1
Nombre d'employés réguliers	363	327	327	133	129
Nombre de passagers	2 399 602	2 066 209	1 786 554	1 516 032	1 125 159
Nombre de véhicules	861 525	707 347	602 617	366 552	172 105

Acquisition des traverses par la S.T.Q.

- a) Traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout: 1er avril 1976
- b) Traverse Île aux Coudres/St-Joseph-de-la-Rive: 1er octobre 1976
- c) Traverse Sorel/St-Ignace-de-Loyola: 1er mai 1978

Arrêts du service

- d) grève du 1er septembre 1978 au 30 janvier 1979, à la TMBCG;
- e) grève du 10 mars au 24 avril 1978, à la traverse Île aux Coudres;
- f) reconstruction des quais de Québec et Lévis, de septembre 1973 au 22 mai 1974, à la traverse Québec/Lévis.



191

108

Tableau II Société des traversiers du Québec Les traversées

	B. Com	Matane neau/G		Qu	ébec/l	Lévis	Île a	aux Co	udres	Sorel/St-	Ignace	Tota	al
	76-77	77-78	78-79	76-77	77-78	78-79	76-77	77-78	78-79	77-78	78-79	77-78	78-79
Prévues	2 432	2 404	2 452	30 660 3	30 660	30 204	9 960	9 578	10 442	17 520	17 520	60 162	60 618
Effectuées	2 536	2 782	1 535*	28 856 3	30 109	29 674	9 826	9 336	9 581	14 497	17 308	56 724	58 098
Manguées	271	22	1 119	1 804	551	530	155	305	892**	3 023***	212	3 901	2 753
Supplémentaires	375	400	202	0	0	0	21	63	31	0	0	463	233
% de réussite	89	99,1	54,4	94,1	98,2	98,3	98,4	96,8	91,8	82,7	98,8	93,5	95,8
Traversées manquées	en 1978-7	9:										-	
Nombre		1.11	19		530			892		212	2	2 75	53
Causes: grève		94	13					600		_		1 54	13
température			2		435			104		3	2	57	73
mécanique		11	11		83			80		172	2	44	16
											_		

12

divers

Tableau III La clientèle Année fiscale - 1er avril au 31 mars

63

Traverse	Passage	ers	Véhicule	S
	1977-78	1978-79	1977-78	1978-79
Matane/Baie-Comeau/Godbout	331 942	204 765*	114 916	70 154
Québec/Lévis	1 544 613	1 526 438	483 158	406 197
Île aux Coudres	189 654	191 235	109 273	123 949
Sorel	_	477 164	_	261 225
Total	2 066 209	2 399 602	707 347	861 525

^{*} grève de 5 mois

^{* 5} mois de grève ** 11/2 mois de grève *** 2 mois de grève

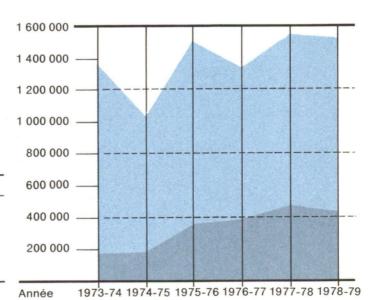


Évolution du trafic

Traverse Québec/Lévis

Année	Passagers	Véhicules
1973-74	1 380 770	168 180
1974-75	1 125 159	172 105
1975-76	1 516 032	366 552
1976-77	1 313 963	396 389
1977-78	1 544 613	483 158
1978-79	1 526 438	406 197

Tableaux IV



Traverse Îles aux Coudres

Année	Passagers	Véhicules
1973-74	142 352	73 636
1974-75	152 016	85 668
1975-76	158 878	92 908
1976-77	173 609	101 275
1977-78	189 654	109 273
1978-79	191 235	123 949

Légende:	
passagers	

200 000 -				
400 000 -	_ -	 	 	
600 000 -	\dashv			
800 000 -	_ -	 	 	
000 000 -	_			
200 000 -	-	 	 	
400 000 -	_			
600 000 -				

Année 1973-74 1974-75 1975-76 1976-77 1977-78 1978-79

véhicules



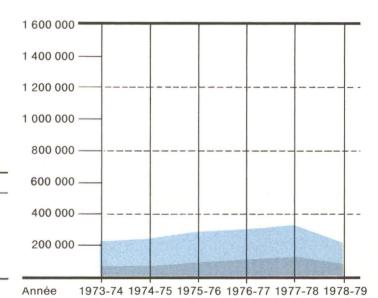
Évolution du trafic

Traverse Matane/Baie-Comeau/ Godbout

Année	Passagers	Véhicules
1973-74	205 617	66 886
1974-75	220 220	73 603
1975-76	288 595	97 086
1976-77	298 982	104 953
1977-78	331 942	114916
1978-79	204 765*	70 154*

^{*} grève de cinq mois

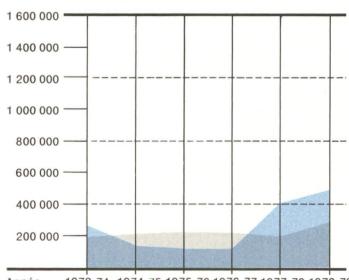
Tableaux IV



Traverse Sorel/St-Ignace

Année	Passagers	Véhicules
1973-74	236 174	190 149
1974-75	146 423	205 597
1975-76	130 875	213 944
1976-77	129 274	208 063
1977-78	399 136	199 507
1978-79	477 164	261 225

Légende: passagers



1973-74 1974-75 1975-76 1976-77 1977-78 1978-79 Année

véhicules

15



Société des traversiers du Québec

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1979



Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 1979 ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1979 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables énoncées à la note 1, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a., Vérificateur général.

Québec, le 27 juin 1979.



Société des traversiers du Québec (Chapitre 65 des lois de 1971 et modifications)

Bilan au 31 mars 1979

Actif	1979	1978
	\$	\$
À court terme		
Encaisse et dépôts à terme	1 639 639	1 764 940
Débiteurs et intérêts courus	131 565	114 141
Subventions à recevoir — gouvernement du Québec		500 000
Stocks — au coût	79 965	100 944
Frais payés d'avance	43 023	57 260
	1 894 192	2 537 285
Placement (note 2)	55 000	55 000
Immobilisations (note 3)	15 931 616	15 187 420
Frais reportés (note 4)	548 119	587 270
	18 428 927	18 366 975

Les notes afférentes aux états financiers en font intégralement partie.

Signé au nom du conseil d'administration

Cyrille Jutras

Marcel Latouche

Passif	1979 \$	1978 \$
À court terme Comptes-fournisseurs, retenues sur contrats et frais courus	909 040	845 969
Solde non dépensé de subventions du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations	74 375	365 932
Dette à long terme (note 5)	955 000	
Crédit reporté Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations (note 6)	14 481 778	14 863 864
	16 420 193	16 075 765
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 7) Autorisé: 100 000 actions d'une valeur nominale de \$100 chacune		
Émis et payé: 15 000 actions	1 500 000	1 500 000
Bénéfices non répartis	508 734	791 210
	2 008 734	2 291 210
	18 428 927	18 366 975



Société des traversiers du Québec Résultats et bénéfices non répartis de l'exercice terminé le 31 mars 1979

	1979 \$	1978 \$
Revenus		
Transport des véhicules	2 479 576	2 583 250
Transport des piétons	1 475 420	1 875 298
Excursions		6 000
Bénéfice d'opération des restaurants, bars et tabagies	13 150	72 722
	3 968 146	4 537 270
Dépenses		
Frais d'exploitation	7 216 917	7 152 278
Frais généraux et d'administration	1 394 256	1 230 418
Amortissement des immobilisations	2 134 266	2 317 603
Amortissement des frais reportés	39 151	39 151
	10 784 590	10 739 450
	6 816 444	6 202 180
Autres revenus		
Intérêts	204 475	130 390
Profit sur disposition d'immobilisations		1 016
Stationnement et divers	34 293	34 015
	238 768	165 421
Perte sur dispositions d'immobilisations	2 184	
	236 584	165 421
Perte avant poste extraordinaire et la participation		
du gouvernement du Québec	6 579 860	6 036 759
Différence entre le prix d'achat et la valeur nette des actifs acquis (note 8)	335 000	0 000 700
Coûts encourus sur projet de construction abandonné	000 000	17 063
Perte avant la participation du gouvernement du Québec	6 914 860	6 053 822
Participation du gouvernement du Québec (note 9)	6 632 384	6 017 515
Perte nette de l'exercice	282 476	36 307
Bénéfices non répartis au début	791 210	827 517
Bénéfices non répartis à la fin	508 734	791 210

Les notes afférentes aux états financiers en font intégralement partie.



Société des traversiers du Québec Évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1979

	1979 \$	1978 \$
Provenance des fonds		
Subventions du gouvernement du Québec pour		
l'acquisition d'immobilisations	1 403 500	430 307
Produit de disposition d'immobilisations	200	3 545
Emprunt pour la construction de navires	955 000	
	2 358 700	433 852
Utilisation des fonds		
Perte nette de l'exercice	282 476	36 307
Éléments n'affectant pas les fonds:		
Amortissement des immobilisations	2 134 266	2 317 603
Amortissement des frais reportés	39 151	39 151
Coûts encourus sur projet de construction abandonné		17 063
Perte (profit) sur disposition d'immobilisations	2 184	(1 016)
Virement de Crédit reporté — participation gouvernementale		
à l'acquisition d'immobilisations	(2 077 143)	(2 277 515)
Fonds utilisés pour les (provenant des) opérations	184 018	(58 979)
Acquisitions d'immobilisations dont \$291 557 (1978 \$20 148) à même		
les fonds de subventions des années antérieures	2 880 846	543 986
	3 064 864	485 007
Diminution du fonds de roulement	706 164	51 155
Fonds de roulement au début	1 691 316	1 742 471
Fonds de roulement à la fin	985 152	1 691 316

Les notes afférentes aux états financiers en font intégralement partie.



Société des traversiers du Québec NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Conventions comptables

Immobilisations — Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode du taux constant sur le solde dégressif (quais 5%, bâtiments 10%, navires 15%, ameublement et équipement 20%, roulant 30%).

Crédit reporté — Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations — La valeur attribuée aux biens acquis par donation ou à l'aide de subventions spécifiques est inscrite dans un compte Crédit reporté et virée à l'état des revenus et dépenses au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Restaurants — Les frais d'opération des restaurants ne comprennent que les charges directes et aucune imputation n'est faite pour les frais administratifs.

Bénéfices d'emploi — Les bénéfices accumulés en fin d'exercice par les employés ne sont pas représentés aux états financiers. En date du 31 mars 1979, ces bénéfices, calculés selon les termes des conventions ou ententes collectives en vigueur et au taux de salaire actuel, sont estimés à \$147 000 et représentent les jours accumulés et non utilisés à titre de crédits de congés de maladie par des employés de la traverse Québec-Lévis et payables à leur départ.

Installations portuaires — Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

2. Placement

Ce placement représente le coût d'origine de 55 000 actions ordinaires de la Compagnie de gestion de Matane Inc. cédées à titre gratuit par le gouvernement du Québec à la Société.



3. Immobilisations

	1979			1978	
	Immobilisations Acquises par Amortissement donation Autres accumulé Net		Net		
	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	64 794	18 145		82 939	81 939
Quais	3 735 913		932 734	2 803 179	2 803 573
Bâtiments	738 430	206 623	66 358	878 695	136 079
Navires	19 822 071	347 315	9 057 890	11 111 496	12 086 567
Navires en construction		954 374		954 374	
Ameublement et équipement	19 828	151 608	79 073	92 363	67 020
Roulant		20 437	11 867	8 570	12 242
	24 381 036	1 698 502	10 147 922	15 931 616	15 187 420

Le 20 février 1979, la Société, autorisée par le gouvernement du Québec, a signé un contrat avec Marine Industries Ltée pour la construction de deux navires. Le prix pour chaque navire est de \$4 771 870 plus tout intérêt relatif au financement des navires pendant la période de construction.

Le montant de \$954 374 comptabilisé à l'item « Navires en construction » représente le versement initial de 10% dû à la signature du contrat.

4. Frais reportés

Ce poste représente les frais encourus pour l'acquisition et la modification des quais de la traverse Québec-Lévis, antérieurement à la construction de quais permanents. Ils sont amortis par montants annuels égaux sur une période de vingt ans échéant en 1993.

5. Dette à long terme

Le 21 mars 1979, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à emprunter jusqu'à concurrence d'une somme totale de \$10 000 000 pour le financement de la construction de deux navires.

Les principales modalités de l'emprunt sont les suivantes:

- a. À compter de leur déboursement, les prêts faits à la Société, sur sa demande, n'importe quand pendant la période de construction, portent intérêt au taux annuel de base d'une institution bancaire partie aux prêts.
- b. Le total des prêts en cours lors de la livraison du dernier navire sera remboursable sur une période de vingt (20) ans.
- c. Dans l'éventualité où toutes les actions émises et en cours du capital-actions de la Société ne seraient plus détenues pour le compte du gouvernement du Québec, le solde alors impayé sur le total des prêts consentis à la Société deviendra dû et exigible avec les intérêts courus.



Le montant de \$955 000 a été prêté à la Société pour le versement initial dû à la signature du contrat de construction des deux navires.

6. Crédit reporté — Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations

	1979	1978
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	14 863 864	16 690 924
Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations	1 695 057	450 455
	16 558 921	17 141 379
Virement à l'état des résultats équivalent aux montants suivants:		
Amortissement des immobilisations	2 075 143	2 257 923
Coûts encourus sur projet de construction abandonné		17 063
Disposition d'immobilisations acquises par donation. La perte de \$2 000		
a été inscrite au poste Perte sur dispositions d'immobilisations	2 000	2 529
	2 077 143	2 277 515
Solde à la fin de l'exercice	14 481 778	14 863 864
Ce solde se rapporte aux immobilisations suivantes:		
Terrains	64 794	63 794
Quais	2 803 179	2 803 573
Bâtiments	685 140	110 461
Navires	10 916 069	11 878 466
Ameublement et équipement	12 596	7 570
	14 481 778	14 863 864

7. Capital-actions

En vertu des dispositions de la Loi de la Société, le ministre des Finances détient le capital-actions en circulation et le solde à souscrire au capital-actions autorisé non encore émis lui est réservé.

8. La Compagnie de Traverse du Saint-Laurent Limitée

Les états financiers donnent effet aux transactions suivantes qui ont été autorisées le 16 août 1978 par le gouvernement du Québec. Les contrats entre les parties relatifs à ces transactions furent signés le 26 septembre 1978:

- acquisition par la Société de la totalité des actions émises et en cours du capital-actions de la Compagnie de Traverse du Saint-Laurent Limitée pour le prix de \$2 350 174;
- acquisition par la Société avec effet rétroactif au 1er mai 1978 de tous les actifs appartenant à la Compagnie de Traverse du Saint-Laurent Limitée et, prise en charge des opérations de cette compagnie en considération de l'acceptation par la Société d'assumer toutes les dettes, obligations et engagements de la Compagnie et du prix de \$2 350 174.



Les procédures d'abandon de charte étant en cours, la Société a donné effet au 31 mars 1979 à la distribution de l'actif net de la Compagnie de Traverse du Saint-Laurent Ltée à son seul actionnaire en appliquant la dette résultant de l'acquisition des actifs de la Compagnie contre son placement dans cette dernière.

Au 1er mai 1978, la valeur des actifs acquis se répartit comme suit:

	\$
Fonds de roulement	887 674
Immobilisations	1 127 500
Différence entre le prix d'achat et la valeur nette des actifs acquis	335 000
	2 350 174

L'état des résultats et bénéfices non répartis comprend onze (11) mois d'opération de cette traverse.

La contribution du gouvernement du Québec pour l'acquisition de cette traverse s'est élevée à \$1 462 500 dont \$335 000 ont été portés aux opérations de l'exercice.

9. Participation du gouvernement du Québec

	1979	1978
	\$	\$
Subventions d'opération Subvention — différence entre le prix d'achat et	4 220 241	3 740 000
la valeur nette des actifs acquis (note 8) Virement de Crédit reporté — participation gouvernementale	335 000	
à l'acquisition d'immobilisations (note 6)	2 077 143	2 277 515
	6 632 384	6 017 515

10. Éventualités

La Société conteste les comptes de taxes foncières de la Communauté Urbaine de Québec, pour les années 1976-77, 1977-78 et 1978-79, totalisant \$104 803. La Société, étant une entreprise possédée entièrement par le gouvernement du Québec, est d'opinion que ces comptes ne sont pas justifiés.

De plus, une action a été prise par un entrepreneur contre la Société et signifiée le 11 juin 1979. La somme réclamée est de l'ordre de \$980 000 plus intérêts et a trait à des coûts excédentaires qui auraient été encourus par cet entrepreneur lors de l'exécution du contrat de réfection du débarcadère de Lévis. Les autorités de la Société jugent, à partir des renseignements obtenus à ce jour, que cette réclamation n'est pas fondée.

Dépôt légal 3º trimestre 1979
Bibliothèque du Ministère des Transports

QTR A 029 544